

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Jours des chasses à tir collectives

- ↔ Septembre 2023 (à partir du 18/09) : lundis et samedis
- ↔ Octobre 2023 : lundis et samedis
- ↔ Novembre 2023 : lundis et samedis (sauf le 11) ; le vendredi 10
- ↔ Décembre 2023 : lundis, samedis (sauf le 25) ; le mardi 26
- ↔ Janvier 2024 : lundis, samedis (sauf le 1er) et le mardi 2
- ↔ Février 2024 : lundis, samedis (sauf le 26)
- ↔ Mars 2024 : les samedis (battues au sanglier)

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Ramassage des champignons :

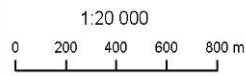
La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est réglementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours **sauf les mardis et jeudis**
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Calendrier de chasse – saison 2023-2024

FORÊT DOMANIALE DE MONTAUBAN DE BRETAGNE

calendrier établi sous réserve de modifications : diffusion des jours de chasse sur le site www.onf.fr à partir de la mi-septembre



BD ONF
Scan 25®, IGN®, 2015

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 06/09/23

- Parcelle forestière
- Zone de non tir
- Zone de non chasse